

(Solidaires 73) Notre co-secrétaire condamnée pour une pancarte : la lutte continue

8 novembre 2021

Notre co-secrétaire condamnée pour une pancarte : la lutte continue !

28 novembre 2020. Comme partout en France, des milliers de personnes se mobilisent dans les rues de Chambéry, contre ce qui n'est encore qu'un « projet de loi pour une sécurité globale ». Le texte représente alors un danger considérable pour nos libertés collectives et individuelles, notamment à travers son article 24, visant à interdire la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leur fonction et entravant ainsi tout témoignage de violences policières ; article qui a depuis été censuré par le conseil constitutionnel.

Mobilisées contre un projet de loi liberticide !

Ce jour-là, comme bien d'autres avant elle, Bénédicte, notre co-secrétaire départementale, choisit l'humour pour dénoncer ce qui constitue une grave atteinte démocratique. Et pour avoir porté cette pancarte tout au long de la manifestation, elle sera placée en garde à vue durant toute une journée, puis poursuivie par le parquet de Chambéry pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique ».

Outrage partout, justice nulle part !

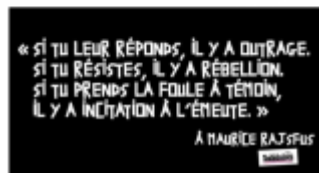
Sur cette pancarte, la photo du commandant de police de Chambéry, particulièrement plus bleu que d'habitude, et deux jeux de mots : « Stop au floutage de gueule - au recto. - All Cops Are Blue - au verso (traduire « Tous les flics sont bleus »).

Une blague qui n'a pas plu au commandant en question, dont la plainte a poussé le procureur à instruire un dossier en carton. Si l'audience du 14 octobre dernier ne nous permet toujours pas de comprendre ce qui qualifie l'outrage, elle vient en revanche confirmer les dérives répressives de la justice, à la botte d'un état autoritaire et sécuritaire. À Chambéry comme ailleurs, une logique de répression systématique, ciblant les militantes et militants qui osent contester le pouvoir en place, s'est installée depuis quelques années.

Une condamnation honteuse !

Déclarée coupable à l'issue d'un procès politique, et alors que le procureur avait requis une « peine d'avertissement » de trois mois de prison avec sursis, Bénédicte a été condamnée à une peine de 90 jours-amende à 10 euros ; qui constitue bien une peine d'emprisonnement et non pas une simple amende, comme l'on serait tentées de le penser.

Malgré les nombreux soutiens de ces dernières semaines, notre camarade a décidé de ne pas faire appel de cette condamnation, et ce choix est autant le fruit de sa réflexion personnelle que celui du positionnement collectif de notre union syndicale départementale.



Nous n'avons rien à attendre de cette justice de classe, qui reproduit les oppressions capitalistes et patriarcales que nous combattons au quotidien !

Ce n'est donc pas devant les tribunaux que nous choisissons de continuer cette lutte contre la criminalisation de l'expression et de l'action syndicale !



Notre co-secrétaire **condamnée pour une pancarte** : la lutte continue !

28 novembre 2020. Comme partout en France, des milliers de personnes se mobilisent dans les rues de Chambéry, contre ce qui n'est encore qu'un « projet de loi pour une sécurité globale ». Le texte représente alors un danger considérable pour nos libertés collectives et individuelles, notamment à travers son article 24, visant à interdire la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leur fonction et entravant ainsi tout témoignage de violences policières ; article qui a depuis été censuré par le conseil constitutionnel.

Mobilisées contre un projet de loi liberticide !

Ce jour-là, comme bien d'autres avant elle, Bénédicte, notre co-secrétaire départementale, choisit l'humour pour dénoncer ce qui constitue une grave atteinte démocratique. Et pour avoir porté cette pancarte tout au long de la manifestation, **elle sera placée en garde à vue durant toute une journée**, puis poursuivie par le parquet de Chambéry pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique ».

outrage partout, justice nulle part !

Sur cette pancarte, la photo du commandant de police de Chambéry, particulièrement plus bleu que d'habitude, et deux jeux de mots : « Stop au floutage de gueule » au recto, « All Cops Are Blue » au verso (traduire « Tous les flics sont bleus »).

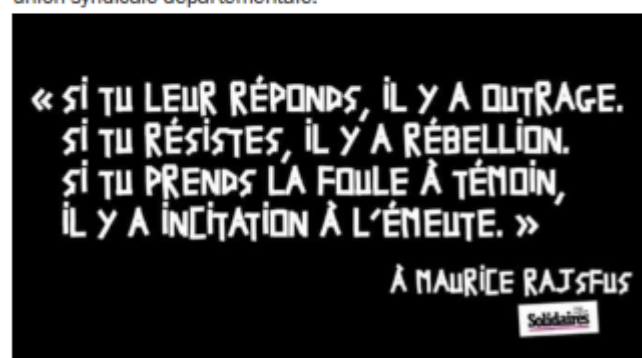
Une blague qui n'a pas plu au commandant en question, dont la plainte a poussé le procureur à instruire un dossier en carton. Si l'audience du 14 octobre dernier ne nous permet toujours pas de comprendre ce qui qualifie l'outrage, elle vient en revanche confirmer les dérives répressives de la justice, à la botte d'un état autoritaire et sécuritaire. À Chambéry comme ailleurs, une logique de répression systématique, ciblant les militantes et militants qui osent contester le pouvoir en place, s'est installée depuis quelques années.



une condamnation honteuse !

Déclarée coupable à l'issue d'un procès politique, et alors que le procureur avait requis une « peine d'avertissement » de trois mois de prison avec sursis, Bénédicte a été condamnée à une peine de 90 jours-amende à 10 euros ; qui constitue bien une peine d'emprisonnement et non pas une simple amende, comme l'on serait tentés de le penser.

Malgré les nombreux soutiens de ces dernières semaines, notre camarade a décidé de ne pas faire appel de cette condamnation, et ce choix est autant le fruit de sa réflexion personnelle que celui du positionnement collectif de notre union syndicale départementale.



Nous n'avons rien à attendre de cette justice de classe, qui reproduit les oppressions capitalistes et patriarcales que nous combattons au quotidien !

Ce n'est donc pas devant les tribunaux que nous choisissons de continuer cette lutte contre la criminalisation de l'expression et de l'action syndicale !

Oui, la police tue !

En 2020, selon les chiffres de l'IGPN 32 personnes ont été tuées par la police française : c'est un fait incontestable. **La police tue**, Zyed, Bouna, Rémi, Adama, Zineb, Steve, Cédric... A Chambéry, Lakhdar Bey, père de famille de 50 ans, a succombé à un malaise cardiaque après avoir été traîné dans les escaliers menotté lors de l'expulsion de son logement. **La police mutile**. Des gilets jaunes, par centaines. **La police humilie**. Quand elle force 150 lycéen-nes de Mantes-la-Jolie à s'aligner, à genoux, les mains sur la tête, sous la menace de ses armes.

Et que l'actuel ministre de l'Intérieur, appuyé par des syndicats de policiers, entende museler cette parole en dit long sur la politique répressive en œuvre.

En Savoie, comme partout ailleurs en France, les violences policières sont rendues possibles par une politique de surarmement, y compris au sein des polices municipales et s'amplifient, portées par un sentiment d'impunité chez les agents, qui ne sont que très rarement poursuivis par la justice. Ainsi le CRS mis en cause dans la mort de Zineb Redouane, octogénaire décédée après avoir été touché au visage par une grenade lacrymogène en marge d'une manifestation de gilets jaunes à Marseille, ne sera pas poursuivi alors même que l'IGPN (*inspection générale de la Police Nationale*) préconisait un renvoi devant le conseil de discipline

Peu importe les intimidations, et peu importe la répression, nous ne nous tiendrons pas sages !

La solidarité est notre arme !

Le procès de notre co-secrétaire a été l'occasion de montrer une nouvelle fois notre force collective, et nous tenons encore à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont été à nos côtés ces derniers mois !

C'est unies que nous défendrons nos droits et nos libertés ! Et ce, sur tous les terrains : dans la rue, sur nos lieux de travail, à l'école, ...

Il n'y a désormais plus un pan de notre société - que l'on s'obstine encore à considérer comme démocratique, sous prétexte qu'il y a bien pire ailleurs - qui ne soit attaqué et en passe d'être démantelé dans une logique de profit élitaire. **Nos solidarités sont les armes les plus efficaces pour mener les luttes qui s'annoncent.** Partout, et à chaque fois que les droits et libertés fondamentales sont malmenés, que la dignité humaine est attaquée, il faut organiser une riposte collective.

En solidarité avec :

- les migrant.es,
- les précaires et les plus démunies,
- les travailleuses et les travailleurs en lutte pour leurs conditions de travail,
- les militantes qui s'opposent à la banalisation et la montée en puissance de l'idéologie d'extrême droite,
- toutes celles et ceux qui se battent au quotidien contre ce monde irrespirable qu'on nous impose

Imposons un autre avenir !

Dans une volonté affirmée de maintenir l'ordre social par tous les moyens, l'état autoritaire enchaîne les mesures liberticides inacceptables, y compris d'exceptions comme le pass sanitaire, en renforçant les racismes et en justifiant les violences policières. **Nous continuerons à le combattre et à porter nos solidarités face à la répression qui s'intensifie contre les militantes.**

Le gouvernement et les capitalistes ont décidé de profiter de la période pour accélérer la destruction de nos biens communs. Et ce sont les femmes, les plus précaires, les sans-papiers, les privé-es d'emplois, les jeunes et les retraitées qui en payent les frais. À la crise sociale, aux attaques contre la démocratie et contre les droits des salarié-es, s'ajoute une crise écologique majeure.

Nous ne voulons pas de ce monde-là !

Nous continuerons de nous organiser massivement pour le crier et pour porter un projet de société plus juste et plus égalitaire !

Union Syndicale Solidaires Savoie - Maison des Syndicats 04 79 71 63 88
77 rue Ambroise Croizat 73 000 CHAMBERY - contact@solidaires73.org

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Solidaires-73-Notre-co-secretaire-condamnee-pour-une-pancarte-la-lutte-continue>